

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 27 MAI 2014

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, résume le rapport ci-après:

"En séance du 28 mai 2013, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 82 de Mme M. Delisle et de M. S. Rück, ainsi que de 33 cosignataires, lui demandant d'étudier la création d'un quartier d'habitation durable et d'une piscine sur le site de la Caserne et du parc de la Poya.

Les postulants sont intervenus auprès du Conseil communal dans le but de l'inviter à étudier les potentialités du site de la Poya. Ils proposent d'envisager la réaffectation civile du périmètre de la Caserne du site de la Poya et, dans le cadre de la révision du Plan d'aménagement local (PAL), de le destiner à un quartier d'habitation durable en y intégrant des infrastructures sportives.

Finalement, les postulants invitent le Conseil communal à examiner les possibilités de mise en valeur du parc de la Poya au profit de la population du Grand-Fribourg.

Réponse du Conseil communal

Afin de donner suite à la décision de la Confédération prise en novembre 2013 de réaffecter la caserne de la Poya pour un usage civil, le Conseil communal a intégré ce site dans les travaux de révision générale du PAL. Compte tenu de ses enjeux stratégiques, la Caserne de la Poya a été identifiée comme une zone de centralité urbaine devant être soumise à une étude urbanistique.

Les zones de centralité urbaine comprennent des secteurs appelés à une forte mutation urbanistique et une densification accrue. Ce sont des zones destinées à l'habitation, aux activités de services, aux équipements d'intérêt général qui assurent un service direct au profit de la population de la ville et de ses usagers ainsi qu'aux activités industrielles et artisanales à faibles nuisances.

Les études urbanistiques permettent notamment de:

- *préciser la répartition et la localisation des affectations admises dans la (ou les) zone(s) d'affectation définie(s);*
- *fixer l'implantation des nouveaux immeubles et affecter les espaces extérieurs;*
- *planifier un réseau des espaces naturels favorisant la biodiversité et assurant des espaces de qualité pour les habitants et les utilisateurs;*
- *compléter le réseau des déplacements cyclistes et piétons par un réseau complémentaire convivial et sécurisé et assurer des connexions optimales avec les futurs immeubles ainsi qu'avec les arrêts de transports en commun;*
- *assurer l'insertion du trafic individuel motorisé généré par les futurs immeubles sur le réseau routier;*
- *tenir compte des nuisances sonores existantes dans la répartition des affectations des futurs immeubles.*

Le site de la Caserne de la Poya a fait récemment l'objet d'une visite à laquelle participaient une délégation du Conseil d'Etat et des représentants du Conseil communal. Cette

démarche démontre à elle seule l'attention portée par le Conseil communal sur ce secteur stratégique et sur sa volonté d'engager une action convergente et de qualité avec l'Etat, propriétaire du site.

Un deuxième aspect du postulat porte sur la localisation d'infrastructures sportives qu'il propose en l'occurrence d'intégrer sur le site de la caserne et du parc de la Poya.

Le Conseil communal a été sollicité ces mois passés afin qu'il se prononce sur deux projets portant sur des équipements sportifs majeurs: la construction d'une patinoire destinée au HC Fribourg-Gottéron et la réalisation d'un centre cantonal de natation qui implique en particulier la réalisation d'un bassin de 50 mètres.

S'il est prévu de maintenir l'implantation de la future patinoire sur le site de Saint-Léonard, soit à la place de la patinoire actuelle, soit à proximité ou en remplacement de la patinoire d'entraînement, le centre cantonal de natation a fait l'objet d'investigations afin d'évaluer les lieux les plus propices à sa localisation.

Afin de sélectionner les meilleurs sites susceptibles d'accueillir le centre cantonal de natation, le Conseil communal a mandaté le bureau d'architectes BFIK afin qu'il évalue plusieurs options par une étude multicritères. Concernant le territoire de la Ville, trois sites ont été retenus, dont celui de la Caserne de la Poya qui a finalement été abandonné. Les motifs liés à cet abandon portent sur deux aspects: le premier concerne la faisabilité. Le bâti existant en bon état et l'échéance du départ de la troupe aux environs de 2020 indiquent que la construction d'un tel équipement sportif à court terme n'est pas réaliste. Le second motif porte sur la planification d'ensemble du site de la caserne. Il semble excessivement délicat d'y réaliser ce projet sans être en mesure d'intégrer celui-ci dans une vision globale. Or celle-ci n'est pas possible en l'état, la vocation, la destination et les affectations du site n'étant pas connues à ce jour.

Les deux autres sites retenus sont les suivants: le site sportif de Saint-Léonard et le secteur des Abattoirs.

Enfin, le dernier aspect évoqué traite du parc de la Poya. Ce secteur fait actuellement l'objet d'investigations sous la forme d'une étude paysagère, mais également de la mobilité. Cette étude fut initiée dans un premier temps par le Service des bâtiments de l'Etat de Fribourg afin de restaurer le parc suite à la réalisation de l'infrastructure du pont de la Poya. Elle a ensuite porté sur les secteurs propriétés de la Ville de Fribourg: la promenade du Palatinat, la Haute-Croix, mais aussi la route de Grandfey, l'objectif étant de traiter un périmètre cohérent qui correspond à la nature du lieu.

Si l'étude susmentionnée s'inscrit dans une approche qui tend vers une restauration du parc, vu ses très grandes qualités patrimoniales, il est d'ores et déjà admis d'y intégrer la notion d'un parc public, ouvert par conséquent à la population. Cet objet résulte bien entendu des relations qu'un lieu d'une telle attractivité devra pouvoir établir, soit avec le site sportif de Saint-Léonard, mais plus globalement avec le plateau d'Agy dans la métamorphose urbaine programmée, et surtout avec le futur quartier de la Poya décrit ci-dessus."